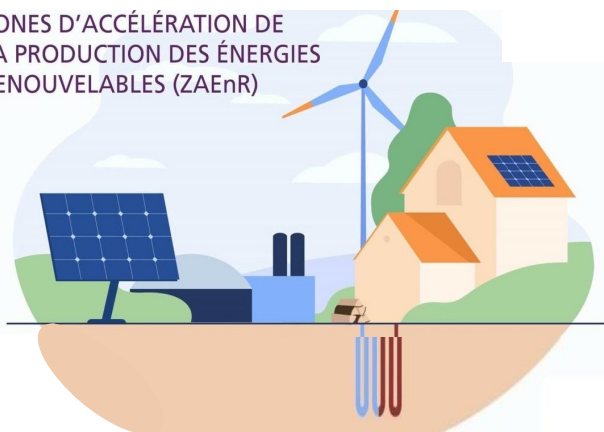


## Info

# DRACY-LE-FORT À L'HEURE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE  
LA PRODUCTION DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES (ZAE<sub>nR</sub>)



La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) prévoit la création, dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter en priorité.

La Commune devait définir pour le 31 décembre 2023, après concertation avec les administrés, des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ».

La définition de ces zones doit permettre de favoriser, l'implantation des installations d'énergies renouvelables, au choix : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie...

Dans le cadre de la préservation de son caractère architectural au sein de la côte chalonnaise et du fait de la réflexion qui a déjà été entamée sur la sobriété énergétique tant sur l'éclairage public que sur la thématique du photovoltaïque sur certaines toitures de bâtiments communaux, plusieurs zones seront identifiées.

Après une première étape de travail, le Conseil Municipal se prononce sur un projet préliminaire de cartographie. Cette thématique étant loin d'être un sujet à prendre à la légère, une concertation publique doit être mise en place et nécessite de prendre le temps de réfléchir ensemble sur le village que nous voulons pour demain.

Cette dernière suppose de :

- Faire un état des lieux de la commune ;
- Engager une réflexion collective sur le long terme : **objectif 2050** ;
- Utiliser les documents existants (SCoT, PLUi...) ;
- Valoriser les acteurs locaux : associations, regroupement d'agriculteurs... ;
- S'interroger sur la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables ou encore la perspective de projet.

Ce sera pour vous l'occasion d'apporter votre contribution. N'oublions pas que les zones désignées seront dédiées aux promoteurs et que les interventions et recours seront ensuite quasi impossibles.

Vous pouvez d'ores et déjà, soumettre vos réflexions sur un registre à votre disposition au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture, mais également par courrier électronique à l'adresse : [dracy.le.fort@wanadoo.fr](mailto:dracy.le.fort@wanadoo.fr) en indiquant en objet « CONTRIBUTION » ou par écrit dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Toutes les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par énergie renouvelable, ainsi qu'un registre, seront donc à votre disposition aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Ce dossier sera également consultable sur notre site internet.

Cette concertation se tiendra du **14 décembre 2023 au 3 février 2024**.

À l'issue de celle-ci et après correction ou non de la cartographie prévisionnelle, le Conseil Municipal délibèrera à nouveau.



L'ASSOCIATION DES PARENTS  
D'ELEVES DE DRACY-LE-FORT  
PRESENTE LE

# MARCHÉ DE NOËL

Venez faire le plein de cadeaux de Noël et passer un moment  
festif avec nos artisans locaux!

**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE**  
**10 H 00 - 18 H 00**

**SALLE POLYVALENTE DE DRACY-LE-  
FORT**

Entrée gratuite

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

